

Transparence financière

Les élu-es écologistes tiennent une nouvelle fois leurs engagements

Dès son élection en 2010, le groupe Europe Ecologie au Conseil Régional de Midi-Pyrénées affichait – entre autres – sa ferme intention de faire évoluer les pratiques de cette assemblée en combattant le cumul des mandats ou encore en inscrivant dans le Règlement Intérieur la communication de l'assiduité des élu-es.

Parmi leurs engagements de campagne pris en 2010, les écologistes avaient annoncé la publication, une fois par an, de l'ensemble des moyens financiers, techniques et humains qu'ils reçoivent de l'Assemblée dans laquelle ils-elles siègent.

En effet, les élu-es régionaux écologistes sont persuadé-es que l'exemplarité des élu-es en la matière est essentielle pour rompre avec l'opacité, les conflits d'intérêts, les abus de pouvoir et autres privilèges indus qui nourrissent populisme et minent de plus en plus les bases de notre Démocratie, alors même que l'immense majorité des élu-es ont un comportement parfaitement intègre.

Promesse - une nouvelle fois – tenue : vous trouverez en annexe les éléments de leur déclaration de transparence financière pour l'année 2014.

***Pour les élu-es régionaux EELV,
Guillaume CROS,
Président du groupe***

Déclaration de **transparence** **financière** pour l'année 2014

✓ MOYENS FINANCIERS

Indemnités

Les élu-es ont reçu mensuellement une indemnité de mandat d'un **montant brut** de 3193,23€ pour les Vice-Présidents, de 2508,96€ pour les membres de la commission permanente et de 2280,88€ pour les autres élu-es. Ces sommes sont soumises aux cotisations sociales, imposables sur leur totalité, mais, conformément à la loi, chaque élu-es peut choisir une retenue fiscale à la source à un taux forfaitaire de 10%.

La cotisation de 15% des élu-es au parti EELV est calculée à partir du montant net de cette indemnité.

En dehors de cette indemnité de base, les élu-es – quelle que soit leur fonction dans les organes de l'Assemblée ou dans les organismes qui y sont rattachés – ne perçoivent aucune autre rémunération, ni jetons de présence.

Déplacement, restauration, hébergement

Le Conseil Régional prend en charge les frais de déplacement que les élu-es engagent dans le cadre de leur mandat, mais uniquement pour les réunions officielles des organes de l'Assemblée. Par contre, en dehors de quelques missions officielles spécifiques, les élu-es ne sont pas remboursé-es de leurs frais de restauration ou d'hébergement.

Frais Généraux

L'Assemblée Régional ne met à la disposition de ses membres aucune enveloppe financière individuelle pour que ceux(celles)-ci mènent des activités politiques connexes à leur mandat (colloques, publications, communication, tenue de permanence etc). En revanche, chaque groupe politique du Conseil Régional, en fonction de sa taille, est doté d'une enveloppe budgétaire qu'il gère collectivement pour payer ses frais généraux.

Pour l'année 2014, le groupe écologiste a reçu à ce titre **17 043,96€** qui ont été utilisés comme suit :

- Frais de documentation : 2557,92€
- Frais de courrier : 487,25€
- Prestations imprimerie : 581,70€
- Téléphone et télécommunication : 8 811,38€

Le reliquat en fin d'exercice pour cette ligne budgétaire fut donc de **4 605,71€** qui a été restitué au budget général de l'Assemblée, confortant ainsi sa capacité d'autofinancement.

Subventions

Le Conseil Régional ne met pas à la disposition de ses élu-es d'enveloppe financière pour subventionner de façon discrétionnaire des organismes tiers (pas de ligne budgétaire type « Réserve parlementaire »). Les seules subventions attribuées le sont par l'Assemblée elle-même, au travers du vote de ses organes.

✓ MOYENS TECHNIQUES

Locaux

Le Conseil Régional met gratuitement à la disposition de ses membres, dans ses bâtiments de l'Hôtel de Région à Toulouse, un espace de travail personnel doté d'un mobilier de bureau et d'un équipement technique : ordinateur fixe, ordinateur portable avec clé télécom 3G (ou tablettes Ipad pour 9 élu-es du groupe) et téléphone fixe. Seul-es les Vice-Président-es le Président du Groupe sont également doté-es par l'Assemblée Régionale d'un téléphone portable. L'ensemble de ses équipements restent propriété de l'Assemblée et sont à restituer en fin de mandat.

Le groupe écologiste, comme tous les autres groupes politiques de l'Assemblée disposent également gratuitement au sein de l'Hôtel de Région d'un espace de travail commun (bureaux et salle de réunion) équipé en mobilier, téléphones et ordinateurs fixes.

Formation

Le Conseil Régional rembourse à ses membres les frais que ceux-ci engagent dans le cadre d'une formation – au titre de leur mandat électif – auprès d'un organisme agréé. En 2014, ces frais s'élevaient à **42 707,01€**. Ce droit à remboursement de formation est également ouvert aux salarié-es et agents travaillant avec le groupe politique.

Transports

Au-delà des trajets vers son lieu de réunion usuel, l'Assemblée n'offre à ses membres aucun accès gratuit ou préférentiel à certains moyens de transport, ni le remboursement d'un certain quota de voyages que les élu-es pourraient effectuer à leur gré. A noter cependant que les membres du Conseil Régional peuvent demander l'usage (très limité) d'une voiture de l'Assemblée pour se rendre en mission : dans ce cas, les frais de transport de l'élu-e ne sont bien sûr pas remboursés par ailleurs.

Avantages en nature

Le Conseil Régional ne met un appartement de fonction qu'à la disposition du seul Président de l'Assemblée et n'accorde aucun avantage en nature à ses membres (ni véhicule de fonction, ni appartement de fonction, ni hôtel à prix réduit, ni emprunt bancaire à taux bonifié etc).

✓ MOYENS HUMAINS

Assistance individuelle

L'Assemblée ne met pas à la disposition de chacun-e de ses élu-es de budget pour que ceux(elles)-ci embauchent, directement et pour leur propre compte, du personnel qui leur serait individuellement attaché. De même, le Conseil Régional ne fournit pas à ses membres d'enveloppe financière leur permettant d'avoir recours pour leur propre compte à des prestataires de services fournissant du personnel afin d'assurer des missions ponctuelles (études politiques, opérations de communication, organisation d'événement etc).

Assistance collective

En revanche, l'Assemblée met à la disposition de chaque groupe politique une enveloppe financière (d'un montant proportionnel au nombre d'élu-es le composant) pour l'embauche de personnel au service de l'ensemble de ses élu-es.

Pour l'année 2014, le groupe écologiste a reçu à ce titre **140 016,92€** qui ont servi à payer les salaires et charges sociales des trois collaboratrices directement rattachées au groupe politique. Le reliquat de fin d'exercice pour cette ligne budgétaire fut de **6036,48€** qui a été restitué au budget général de l'Assemblée, confortant ainsi sa capacité d'autofinancement.

Agents des Vice-Président-es

Les trois Vice-Président-es écologistes sont également doté-es individuellement par l'Assemblée d'un-e chargé-e de mission, recruté-e spécifiquement pour les assister dans les domaines de compétences relevant de leur fonction exécutive. Le traitement de ces agents (salaires, charges, frais de mission) est directement pris en charge par le budget du Conseil Régional.

Organigramme du Personnel

On peut prendre connaissance de l'organigramme complet et détaillé des six collaborateurs(trices) du groupe écologiste à l'adresse suivante : <http://ee-crmip.org/eelv/qui-sommes-nous/lequipe>